



## Changement d horaire

Par **Drea2412**, le **13/12/2024** à **14:41**

Bonjour

Je suis actuellement en temps partiel, je travaille du jeudi au samedi

La semaine de Noël je suis en congés payés.

Mon employeur me demande de venir travailler le lundi de cette même semaine.

A-t-il le droit alors qu'il m'a posé des congés payés en fin de semaine.

Cela peut-il être considéré comme un changement de répartition d'horaires? Si oui, mes congés devraient-ils commencer le vendredi à la place du jeudi?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/12/2024** à **18:19**

Bonsoir

Certains métiers nécessitent une grande flexibilité (santé, services d'urgence, etc.) et peuvent justifier des exceptions..

Votre convention collective prévoit-elle cette possibilité... Ou un accord d'entreprise. ?

En cas de circonstances exceptionnelles, votre employeur peut vous demander de travailler, mais il doit justifier sa demande et si vous travaillez un jour de congé, vous devez normalement bénéficier d'une compensation (rémunération majorée, récupération, etc.).